
Vos interventions Chez Madame Massena 12 bis Bd Thermal 63100 Clermont Ferrand

3 messages

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
À : Contact.clermont@destia.fr

9 septembre 2026 à 09:37

A l'attention du/ de la responsable d'Agence.

Monsieur, Madame,

Nous avons noté que vous intervenez régulièrement chez notre voisine Madame Elisabeth MASSENA en passant sur notre propriété.

Nous devons vous informer qu'il n'y a pas lieu de passer sur le terrain de notre domicile pour vous rendre chez Madame Massena, contrairement aux instructions qui ont pu vous être données par Madame MASSENA ou sa famille.

En effet, le terrain de Madame MASSENA n'a jamais été enclavé, et dispose d'accès sur la rue des prés hauts qui doivent permettre le passage de ses visiteurs et services.

L'obligation de passage pour les visiteurs par la rue des prés hauts a été réglée depuis 2008, par un protocole intervenu entre Madame MASSENA et nous, qui a été entériné par le Tribunal de Clermont Ferrand, qui lui a donné force exécutoire.

En 2025, Madame Massena a entamé une énième procédure de référé devant la juridiction de clermont Ferrand, pour faire supprimer les portails situés sur notre parcelle, et qui nous appartiennent

Le jugement de juin 2026, qui en est issu, la déboute de ces demandes, mais pour tenir compte de l'aggravation de son état de santé a souhaité la mise en place, à titre temporaire, d'une boîte codée contenant les clés et télécommandes des portails de notre propriété.

L'usage de ces clés et télécommandes lui est destiné pour ses propres passages, seule ou accompagnée, ce qui correspond pleinement à votre intervention de ce jour pour laquelle vous êtes venu la chercher à son domicile.

Cela doit également faciliter l'intervention des secours en cas d'urgence.

Pour autant, les obligations concernant ses visiteurs, qui datent de 2008, n'ont pas été remises en cause par ce jugement, et l'usage de la rue des prés hauts, qui permet en outre le stationnement des véhicules de vos intervenant reste obligatoire pour les interventions courantes.

Madame Massena a été mise en demeure par Clermont Communauté, depuis décembre 2025, de remettre en état ses parcelles bordant la rue des prés hauts dont l'état de délabrement présente des dangers pour les usagers.

Nous tenons bien évidemment l'ensemble de ces documents à votre disposition, si vous souhaitez les consulter et restons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Pour l'avenir, nous vous demandons de bien vouloir ne plus utiliser le passage sur notre propriété pour les besoins courants de Madame MASSENA.

Nous vous en remercions par avance, et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com

Celia Custodio <Celia.Custodio@destia.fr>
À : "bonnard63@gmail.com" <bonnard63@gmail.com>
Cc : MASSENA <odile.massena@orange.fr>

9 septembre 2026 à 10:36

Madame, Monsieur,

Vous précisez dans votre courriel que la décision de juin 2026 prévoit une boîte à clés pour permettre à Mme MASSENA de passer, seule ou accompagnée. Vous reconnaissez d'ailleurs que notre intervention pour venir la chercher correspondait bien à cet

usage.

Pour l'accompagner, nous devons d'abord pouvoir la rejoindre chez elle. Mme MASSENA est âgée, a besoin de notre aide pour sortir et ne peut pas franchir le mur qui bloque l'autre accès. Ce matin, nous devons l'emmener à un rendez-vous médical. Le véhicule présent sur votre photo servait donc à assurer son transport.

Concernant l'état de ses parcelles et la mise en demeure que vous évoquez, cette question ne relève pas de notre agence. Nous n'avons pas à intervenir dans le différend qui vous oppose à Mme MASSENA.

Merci de nous transmettre une copie complète du protocole de 2008 et de la décision de juin 2026, pour que nous puissions vérifier les conditions d'accès prévues, notamment pour les interventions courantes.

Je tiens également à revenir sur les faits rapportés par notre intervenante le 7 septembre. Elle indique avoir été prise à partie, que vous avez tenté de l'empêcher de sortir et que vous lui avez bloqué l'accès à la boîte à clés. **Votre différend avec Mme MASSENA ne justifie en aucun cas de tels comportements envers notre personnel.**

En cas de menace, de violence ou de nouvelle tentative d'empêcher un salarié de quitter les lieux, je contacterai immédiatement les forces de l'ordre et accompagnerai la personne concernée dans son dépôt de plainte. Si vous avez une contestation concernant nos interventions, adressez-vous directement à l'agence.

De même, si un refus d'accès devait mettre Mme MASSENA en danger ou empêcher une aide urgente, nous alerterions immédiatement les secours et les autorités compétentes.

Notre priorité est la sécurité de Mme MASSENA et de nos salariés. Je vous demande donc de ne pas faire obstacle aux passages autorisés et de laisser nos intervenants assurer ces accompagnements sans intimidation.

Cordialement

CUSTODIO Célia

Directrice Associée

169 Boulevard Etienne
Clémentel

63100 CLERMONT-
FERRAND

06.29.17.17.86

celia.custodio@destia.fr

www.destia.fr



Destia
Destiné à votre Autonomie

**Destia s'engage
et devient
Société à Mission**

Découvrez notre raison d'être
et nos engagements :



Cet e-mail peut contenir des informations confidentielles et/ou protégées par la loi. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou que cet e-mail vous est parvenu par erreur, informez-en immédiatement l'expéditeur et supprimez le message. Il est interdit de copier ou de transférer ce message sans autorisation préalable.

De : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

Envoyé : mercredi 9 septembre 2026 09:38

À : Contact DESTIA Clermont Ferrand <contact.clermont@destia.fr>

Objet : Vos interventions Chez Madame Massena 12 bis Bd Thermal 63100 Clermont Ferrand

[Texte des messages précédents masqué]

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

9 septembre 2026 à 10:45

À : Sophie PAYEN <contact@avocat-clermont-payen.fr>

Bonjour Maître .

Ci joint le mail de réponse de Destia.

Nous ne transmettons pas les documents demandés qui présentes des données pouvant être considérées comme confidentielles, et n'ont pas à être diffusées publiquement.

Nous ne sommes pas opposés à leur consultation par la Société DESTIA.

En cas de nouveau passage sur notre terrain pour des soins ordinaires hors de toute urgence ou de tout déplacement de Madame Massena, que nous conseillez vous ?

Devons-nous aller jusqu'à la main courante ou au dépôt de plainte ?

A vous lire.

Cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

04-63-08-28-09

bonnard63@gmail.com

----- Forwarded message -----

De : **Celia Custodio** <Celia.Custodio@destia.fr>

Date: mer. 9 sept. 2026 à 10:36

Subject: RE: Vos interventions Chez Madame Massena 12 bis Bd Thermal 63100 Clermont Ferrand

To: bonnard63@gmail.com <bonnard63@gmail.com>

Cc: MASSENA <odile.massena@orange.fr>

[Texte des messages précédents masqué]